
Cycles Master

GENERALITE

Le cycle Master est ouvert de droit à tous les étudiants titulaires du diplôme d'étude en architecture. L'acceptation d'étudiants ayant obtenu d'autres licences, ou voulant faire valoir des équivalences au titre de l'expérience professionnelle, est soumise à l'avis d'une commission conformément aux textes en vigueur.

Le Master poursuit, approfondit et spécialise les connaissances acquises durant le cycle licence. Il participe à la constitution de la discipline architecturale et forme aux différents métiers dans lesquels cette discipline s'exercera. Il a, à la fois, un caractère universitaire et professionnalisant. Les savoirs et savoir-faire acquis permettent aux étudiants d'orienter leurs connaissances et leurs compétences.

Après un premier semestre commun de consolidation des connaissances, le Master se poursuit sous la forme de quatre parcours différenciés. Chaque parcours est organisé sur un thème privilégiant un aspect disciplinaire particulier et autour d'une équipe pédagogique. Quatre parcours sont visés, à terme, par l'école de Nancy :

- Architecture, villes, territoires et sociétés ;
- Architecture, sciences et cultures constructives ;
- Architecture, histoire et patrimoine ;
- Architecture, théorie et critique.

À l'intérieur d'un même parcours, des options peuvent être offertes (orientation "recherche" ou orientation "pratique appliquée"). Des modules d'enseignements peuvent être partagés entre plusieurs parcours.

Un enseignement supérieur se doit de préserver un temps « personnel » conséquent afin de permettre aux étudiants d'enrichir leur culture dans toute la diversité du terme et d'approfondir véritablement une ou deux problématiques. C'est pourquoi le temps de travail encadré est moins important et laisse plus de part au travail personnel étudiant.

PREMIERE ANNEE

SCHEMA GENERAL

L'étudiant doit obtenir 60 crédits ECTS répartis entre des enseignements de projet et de séminaires ; cette première année de second cycle d'étude, particulièrement le second semestre, constitue une amorce de spécialisation parmi les 4 thèmes retenus à l'EAN.

Le premier semestre est constitué de deux unités d'enseignement :

- Une unité d'enseignement liée aux méthodes du projet organisé autour du thème du logement. Cette unité se veut un travail de conception global fondé sur des points de vu multiples. L'étudiant y fait l'expérience de la complexité et de la gestion simultanée d'informations et d'objectifs de natures différentes (organisation de l'espace, usages, situations urbaines, technique, économie, ambiances, droit,...).
- Une unité d'enseignement liée aux savoirs nécessaires à la mesure architecturale. La plupart des enseignements de cette unité sont obligatoires au choix (arts plastiques, anthropologie, représentation spécialisée, etc.).

Le second semestre est organisé autour des parcours retenus par l'école. Chaque parcours est constitué d'un enseignement de projet articulé avec des enseignements théoriques et pratiques relatifs au thème.

DEUXIEME ANNEE

La deuxième année est une année où se confirme la spécialisation ou l'approfondissement amorcé au second semestre de la première année du cycle master. L'année est organisée en deux semestres ; le premier semestre est constitué d'un enseignement spécialisé, sous forme de séminaire, et d'un projet. Le second semestre est le temps pour l'étudiant de faire preuve d'autonomie en préparant son mémoire, son PFE tout deux de manière encadrée et en faisant son stage.

A titre transitoire les étudiants de 5^{ème} année pourront choisir des enseignements de projets et de séminaires parmi ceux existants, y compris les enseignement de type DESS ou DEA proposés en propre ou en partenariat par l'école d'architecture de Nancy. Les projets et séminaires proposés en 2004/2005 sont les suivants :

Projets :

- Entre architecture et territoires,
- Immeubles de grande hauteur en zone urbaine
- Patrimoine et réhabilitation,
- Projet urbain et ses problématiques,
- Habitats et cultures.
- Conception et construction bois (en collaboration avec le DESS),
- Verre, Design, Architecture (en collaboration avec le DESS),
- Modélisation et simulation (en collaboration avec le DEA).

Séminaires :

- Recherche philosophique en architecture,
- Habitats et culture,
- Villes et territoires : de la banlieue à la métropole
- Critiques et théories architecturale,
- Histoire et patrimoine de l'architecture contemporaine,
- Villes et paysages,
- Conception et construction bois (en collaboration avec le DESS),
- Verre, Design, Architecture (en collaboration avec le DESS).

LE STAGE

Le stage obligatoire à une durée comprise entre 2 et 4 mois. Le stage obligatoire de formation vaut *huit crédits européens*. Dans le cadre de parcours recherche, la période